

PRATIQUE DES TESTS RAPIDES D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE (TROD) EN PHARMACIE

Programme de formation (contenu détaillé
et modalités) : proposition pour la
formation des pharmaciens d'officine

Objectifs pédagogiques



Généralités :

- La formation doit être adaptée aux différents types de TROD angine pouvant être pratiqués par les pharmaciens ; l'ANSM publie sur son site une liste des TROD disponibles sur le marché.
- Cette formation inclut 6 parties. Les parties 1, 2 et 3 sont possibles en interprofessionnalité (médecins et pharmaciens) même si elle est prioritairement destinée à l'officine
- Cette formation est d'une durée minimum de trois heures théoriques et pratiques, évaluation incluse.
- Elle peut se faire en E-learning mixte (parties 1 - 2 - 3 et 4 en e-learning, et 5-6 en présentiel incluant un rappel des parties 1, 2, 3 et 4) ou entièrement en présentiel.

Les parties (Déclinaison par objectifs de compétences) :

Partie 1 : Rappels sur l'antibiorésistance et le risque majeur qu'elle fait porter sur la santé publique.

Partie 2 : Les principales plaintes ORL et la manière de les prendre en charge à l'officine.

Partie 3 : Communication sur les pathologies ORL courantes dans le cadre du bon/juste usage des antibiotiques et de la lutte contre l'antibiorésistance.

Partie 4 : Organiser la réalisation du TROD angine en pharmacie :

- 4.A Décrire/Mettre en place le protocole de réalisation du TROD angine par le pharmacien.
- 4.B Repérer tout problème physique, psychique ou cognitif qui nécessiterait d'orienter vers le médecin traitant.
- 4.C Décrire l'organisation de la pièce où va être réalisé le TROD angine.
- 4.D Décrire le matériel nécessaire à la réalisation du test (lampe, abaisse-langue, etc).
- 4.E Savoir appliquer les précautions standard d'hygiène.
- 4.F Utiliser les outils élaborés par le groupe d'experts « antibiorésistance-TROD Angine » pour accompagner le pharmacien au bon recueil des informations dans le cadre de la réalisation du TROD angine en pharmacie.

Partie 5 : Accueil de la personne et réalisation du TROD angine :

- 5.A Accueil et vérifications.
- 5.B Réalisation du TROD angine par les pharmaciens.
- 5.C Prendre en charge le patient en fonction du résultat du TROD angine.

Partie 6 : Evaluation des compétences.

Partie 1 : Rappels sur l'antibiorésistance et le risque majeur qu'elle fait porter sur la santé publique.

À la fin du module, les professionnels de santé seront capables de :

- a) Avoir des notions sur la consommation des antibiotiques au niveau mondial, européen et français.
- b) Connaître les facteurs favorisant l'apparition de l'antibiorésistance.
- c) Connaître les répercussions actuelles et futures de l'antibiorésistance sur la santé publique.
- d) Connaître les différents plans mis en place au niveau international, européen et français pour lutter contre l'antibiorésistance.

Partie 2 : Les principales plaintes ORL et la manière de les prendre en charge à l'officine.

À la fin du module, les professionnels de santé seront capables de :

- a) Connaître le rôle du pharmacien dans la prise en charge des plaintes ORL à l'officine :
 - Le premier recours souvent (40%).
 - La prise en charge des situations ne nécessitant pas d'avis médical.
 - L'accompagnement du médecin dans la non-prescription d'antibiotiques.
 - La pratique du TROD angine.
 - L'identification des patients nécessitant un avis médical immédiat ou différé.
 - L'information du patient sur la juste utilisation des antibiotiques.
- b) Prendre en charge les différentes plaintes ORL à l'officine en tenant compte des signes associés :
 - **Déclinaison des principales plaintes :**
 - Le mal de gorge
 - La toux
 - La rhinorrhée/L'obstruction nasale
 - La modification de la voix
 - L'otalgie
 - **Les signes associés à rechercher et à évaluer :**
 - La fièvre
 - L'altération de l'état général
 - Les co-morbidités
 - La durée
 - Les traitements déjà mis en place
 - **Déclinaison des différentes situations :**
 - Accueil sans prescription (descriptions des signes d'alerte, des conduites à tenir, et de l'orientation vers un médecin)
 - Accueil selon public (nourrisson, enfant, adolescent, adulte)
 - Accueil si présentation d'une ordonnance de prescription à dispensation conditionnelle (nouveau et intérêt de la démarche, principe de la dispensation conditionnelle et de l'utilité du TROD angine)
- c) Connaître la place du TROD angine dans la prise en charge des infections ORL :
 - Connaître les dispositifs listés par l'ANSM
 - Connaître les définitions de la spécificité et la sensibilité d'un TROD angine, et leurs

variations selon l'âge et le terrain.

- Connaître les contre-indications et les effets indésirables.
- Connaître la procédure de notification des effets indésirables au système national de réactovigilance.

Partie 3 : Communication sur les pathologies ORL courantes dans le cadre du bon/ juste usage des antibiotiques et de la lutte contre l'antibiorésistance.

À la fin du module, les professionnels de santé seront capables de :

- a) Échanger avec le public autour du bon/juste usage des antibiotiques et de la lutte contre l'antibiorésistance, répondre à l'ensemble de ses interrogations (bénéfices attendus individuels et collectifs, effets indésirables potentiels...).
- b) Échanger avec le public sur les pathologies ORL courantes, leurs prises en charge principalement symptomatiques, leurs évolutions vers une guérison spontanée la plupart du temps avec diminution lente et progressive des symptômes et sur les signes cliniques à surveiller qui pourraient nécessiter une prise en charge médicale supplémentaire.
- c) Communiquer avec les autres professionnels de santé (médecin traitant, pédiatre, pharmacien...) notamment pour informer de la réalisation du TROD angine.

Partie 4 : Organiser la réalisation du TROD angine en pharmacie.

À la fin du module, les pharmaciens seront capables de :

4.A Décrire/Mettre en place le protocole de réalisation du TROD angine par le pharmacien :

- a. Recueillir le consentement de la personne au sens de [l'article L. 1111-4 du code de la santé publique](#).
- b. Réaliser le TROD angine.
- c. Tracer la réalisation du TROD angine (dossier pharmaceutique, dossier médical partagé, carnet de santé ...).
- d. Transmettre l'information sur la réalisation du TROD angine au médecin traitant.
- e. Éliminer les déchets d'activités de soins à risques infectieux produits dans le cadre de la réalisation du TROD angine, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
- f. Codifier et transmettre l'acte à l'assurance maladie.

4.B Repérer tout problème physique, psychique ou cognitif qui nécessiterait d'orienter vers le médecin traitant.

4.C Décrire l'organisation de la pièce où va être réalisé le TROD angine.

4.D Décrire le matériel nécessaire à la réalisation du test (lampe, abaisse-langue, etc)

4.E Savoir appliquer les précautions standard d'hygiène

4.F Utiliser les outils élaborés par le groupe d'experts « antibiorésistance-TROD Angine » pour accompagner le pharmacien au bon recueil des informations dans le cadre de la réalisation du TROD angine en pharmacie.

Partie 5 : Accueil de la personne et réalisation du TROD angine.

À la fin du module, les pharmaciens seront capables de :

5.A Accueil et vérifications. Identifier les personnes éligibles à la réalisation du TROD angine par les pharmaciens.

a) Vérifier les critères d'éligibilité et les contre-indications à la réalisation du TROD angine par les pharmaciens.

b) Repérer des situations justifiant une orientation vers une consultation médicale.

5.B Réalisation du TROD angine par les pharmaciens. Décrire les différents dispositifs de TROD angine disponibles.

a) Décrire les différentes étapes à suivre pour la réalisation du TROD angine par les pharmaciens.

- b) Appliquer les mesures d'hygiène préalables (lavage des mains, friction au soluté hydro-alcoolique, etc).
- c) Pratiquer l'écouvillonnage des amygdales (« outils de simulation» si disponibles, pratique sous contrôle d'un médecin ou d'un pharmacien ayant bénéficié d'une formation).
- d) Faire face à des situations concrètes comme : enfant (de plus de 10 ans), personne ayant un fort réflexe nauséeux, personne amygdalectomisée etc...

5.C Prendre en charge le patient en fonction du résultat du TROD angine.

- a) En cas de résultat négatif.
- b) En cas de résultat positif.
- c) Si le test a échoué.

Partie 6 : Évaluation des compétences

a) Modalités pratiques de réalisation de l'évaluation. La formation intègre une évaluation des connaissances sur les parties 1, 2, 3 ,4 et des pratiques sur la partie 5.

Ce document a été rédigé par un groupe de travail composé des organisations suivantes :

- Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche- Comté
- Collège de la Médecine Générale
- Conseil National Professionnel pharmacie officine et hospitalière
- Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française
- Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens
- Conseil National Professionnel d'ORL et Chirurgie Cervico- Faciale
- Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française
- Société française de pédiatrie / Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique et Association française de pédiatrie ambulatoire
- URPS Pharmaciens Bourgogne-Franche-Comté
- URPS Pharmaciens Grand Est
- URPS Pharmaciens Ile-de-France
- URPS Pharmaciens Occitanie

